

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 AVRIL 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, BOURDET-PEES, VALIANI, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, MALEIG, GINIEIS, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Anne-Marie BARRERE à André BERNOS
Jean-Claude ELICHIRY à Jean MENE-SAFRANE
Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO à Robert BAREILLE
Fabien REICHERT à Bernard UTHURRY
Gilles BITAILLOU à Véronique PEBEYRE
Patrick MAILLET à Philippe GARROTE
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Patrice CRESTE suppléant de Henri GIMENEZ
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, France JAUBERT-BATAILLE, Bernadette BOERIE.

RAPPORT N° 15

ABATTOIR DU HAUT BEARN : APPROBATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION

M. LEES informe que le Directeur de l'Abattoir du Haut Béarn a établi un règlement d'exploitation, soumis au Conseil d'Exploitation du 29 octobre 2009. Ce règlement traite notamment des points suivants :

- Modalités générales et particulières de fonctionnement de l'établissement
- Obligations et responsabilités de l'exploitant, des utilisateurs, des intervenants extérieurs et des visiteurs autorisés
- Organisation des opérations de production

Il avait fait l'objet d'un premier rapport retiré de l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 5 novembre 2009 dans l'attente d'observations éventuelles des membres du Conseil d'Exploitation. Une observation de M. LESPOUNE concernant « la pérennité de l'abattage pour les bouchers » a été retenue. Ainsi, le préambule du règlement ci-joint a été complété comme suit « Il est polyvalent tant par la nature des espèces abattues que par la variété de ses clients parmi lesquels l'accueil des bouchers et éleveurs est incontournable et il entend conserver sa vocation ».

Par ailleurs, monsieur le Directeur de l'Abattoir du haut Béarn nous a fait part de son souhait de voir évoluer le statut juridique de l'Abattoir d'une régie directe avec budget annexe vers une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui lui confèrent le statut d'EPIC.

Cette proposition est en cours de discussion notamment au sein du Conseil d'Exploitation.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** Le règlement d'exploitation de l'Abattoir du Haut Béarn
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les démarches concernant l'évolution du statut de l'Abattoir.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 Avril 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY